académie Grenoble

direction des services départementaux de l'éducation nationale Isère é du cation nationale

> <u>Division</u> des Ressources Humaines (D.R.H.)

> > Direction

Réf: lettre de mission tuteurs CEA.doc

Affaire suivie par Corinne COSI

Téléphone 04 76 74 79 21 Télécopie 04 76 74 79 23

Mél : ce.38i-drh-secret @ac-grenoble.fr

Adresse postale Cité administrative Rue Joseph Chanrion 38032 Grenoble Cedex

Adresse des bureaux Rue Joseph Chanrion 38032 Grenoble

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h La Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère

à

Mesdames et Messieurs les tuteurs des contractuels étudiants admissibles s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale de circonscription

Objet: Lettre de mission 2013 - 2014

Professeur des écoles tuteur d'un contractuel étudiant admissible dans l'école

Références : circulaire 2013-079 du 23 mai 2013 parue au BO du n°22 du 30 mai 2013

Je vous ai sollicité(e) pour accomplir la mission de tuteur auprès d'un contractuel étudiant admissible pour l'année scolaire 2013-2014.

## Vos missions se définissent de la manière suivante :

- faire connaître au contractuel les règles de déontologie et les valeurs que tout agent de l'Etat doit respecter dans sa pratique professionnelle quotidienne, et en particulier lui expliciter le sens de la laïcité et de l'obligation de neutralité,
- faire connaître les règles et les obligations institutionnelles de l'enseignant,
- faire connaître le cadre hiérarchique et les obligations qui s'y référent, le rôle du directeur,
- veiller à la cohérence des enseignements mis en œuvre dans la classe,
- faire connaître les caractéristiques de l'école et son projet d'école, ses règles de fonctionnement, son règlement intérieur, ses ressources, humaines et matérielles, ses partenaires, ses relations avec la commune,
- accompagner le contractuel dans ses relations avec les familles dans le cadre institutionnel.

## Les modalités de votre action :

- accueillir et accompagner tout au long de l'année le contractuel dans l'école et la classe,
- partager la préparation matérielle de la classe dans toutes ses dimensions,
- mettre à disposition les progressions, programmations du cycle et de la classe,
- accompagner le contractuel dans la mise en œuvre des apprentissages et des activités pédagogiques complémentaires, le cas échéant,
- contribuer à la concertation autour du suivi du contractuel.

Votre mission se déroulera sur l'année scolaire 2013-2014.

Vous rendrez compte de votre action et de la mission qui vous a été confiée à l'Inspecteur de l'Éducation nationale de votre circonscription.

Vous bénéficierez pour l'exercice effectif de cette mission d'une rémunération d'un montant de 400 euros versée en une fois, après service fait, en fin d'année scolaire.



